

Pierre CHRISTOUD
59, rue du four
38660 LA TERRASSE
Tél : 06 70 60 01 01

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

La Terrasse, le 8 juin 2012

Objet : Association dite « Société Protectrice des Animaux du Dauphiné » à Grenoble
Reconnue d'utilité publique par décret du 24 février 1972

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois j'alerte en vain les « autorités compétentes », et avant toute autre, la préfecture de l'Isère, sur ce qui se passe au sein du refuge pour chiens de l'association « SPA du Dauphiné » situé à Uriage, près de Grenoble. Je m'adresse aujourd'hui à vous puisque vous êtes le ministre de chargé de la surveillance des associations reconnues d'utilité publique.

Samedi 19 mai, j'apprends de nouveau la mort d'un chien hébergé au sein de l'association, puis quelques jours plus tard la mort de quatre chiots. En un an, depuis la désignation du vice-président responsable du refuge, ce ne sont pas moins de quatorze chiens qui ont perdu la vie, faute de soins et d'attention appropriés, du jamais vu depuis la réouverture des lieux, il y a dix huit ans.

Pour tenter de justifier l'injustifiable, la raison avancée par les dirigeants actuels est toujours la même : le manque de moyens financiers. Manque d'argent pour soigner et nourrir les animaux, manque d'argent pour chauffer le chenil, manque d'argent pour réparer les boxes, etc.

Les déficits succèdent aux déficits d'année en année et il ne resterait plus aujourd'hui en réserve, qu'une année de fonctionnement, malgré une succession providentielle de legs depuis six ans pour un montant global de **700 000 €**.

Cette association est gérée par un petit groupe qui garde tout très secret, qui truque les élections du conseil d'administration (par le biais du nombre de pouvoir en blanc que se partagent les administrateurs) faisant fi de toute règle démocratique. Président et vice-président se sont approprié l'association et la gèrent en parfaits despotes. Les « mesures conservatoires » (n.b. : les *bénévoles* sont obligatoirement adhérents), les lettres d'avertissement aux adhérents bénévoles jugés trop « bavards », sont des exemples manifestes du fonctionnement désormais instauré. Le vice-président signataire de ces documents, élu pour la première fois au conseil d'administration il y a seulement un an, sans aucune expérience ni disposition pour la gestion d'un refuge animalier, est aujourd'hui désigné président de la SPA du Dauphiné avant toute élection et avant même tenue de l'assemblée générale des adhérents.

Lors de la présentation du bilan financier de l'exercice 2010, les contrôleurs aux comptes adhérents ont stipulé dans leur rapport qu'ils n'avaient pas eu en main tous les documents comptables, et que l'expert comptable, mandaté pour le bilan annuel, avait du faire des « prouesses » ! Pourquoi n'y a-t-il aucun contrôle extérieur ? J'ai demandé à la préfecture de l'Isère, à plusieurs reprises, quels étaient les montants exacts des legs reçus par la SPA du Dauphiné, notamment le legs de Madame GUILLAUD (je pense 500 000 €) : je n'ai jamais eu de réponse. L'argent reçu des différents legs ne sert plus qu'à combler le déficit permanent et à employer du personnel pléthorique plutôt que faire appel au bénévolat comme le font toutes les SPA de cette taille. Les seules solutions trouvées pour tenter d'équilibrer le budget sont toujours de faire encore plus d'économies et d'augmenter davantage les participations demandées aux adhérents et aux adoptants. Economies sur les postes soins aux animaux et nourriture, limitation du nombre de chiens hébergés (30 au lieu de 50), refus des animaux issus de la fourrière de Grenoble et des chiens âgés, pour éviter tout risque de soins onéreux, etc. Augmentation du coût de

l'adhésion de 50 %, augmentation de la participation demandée pour les adoptions : jusqu'à 350 € pour un chat, 400 € pour un chiot. C'est la seule SPA de France à pratiquer de tels « tarifs » ; c'est aussi la seule à ne donner aucune information de ses demandes sur son site internet. Jamais de recherche de nouvelles recettes : aucune idée ne semble jamais traverser les esprits des administrateurs qui, il est vrai, ne viennent au refuge que pour assister aux réunions du conseil d'administration. Toutes les propositions des « simples » adhérents sont systématiquement refusées. Aucune communication intelligente vers l'extérieur, aucune action d'envergure, hormis quelques messages pleurnichards ici ou là pour solliciter legs et dons.

Cette SPA, devenant une animalerie, a vite oublié son rôle de protection animale pour lequel elle a pu bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique.

L'état de vétusté et la dégradation du chenil d'Uriage sont reconnus de tous : néanmoins, la SPA du Dauphiné vient de lancer un appel aux dons pour créer une infirmerie demandée par la DDPP. Plutôt qu'aménager à peu de frais une pièce inoccupée, déjà en grande partie conforme au règlement sanitaire et parfaitement convenable pour l'usage, les dirigeants sont en quête de **45 000 €** à investir dans un refuge complètement obsolète à tous niveaux.

Ces événements et ces agissements sont une chose déplorable et une honte absolue. Vis-à-vis des animaux qui ne peuvent se défendre, et qui après avoir été abandonnés, subissent la maltraitance à nouveau, maltraitance perfide qui plus est car de la part d'une association dont le statut est de les protéger. C'est une honte vis-à-vis des adhérents et bénévoles, qui consacrent une partie de leur temps et de leur argent pour le bien être des animaux. Cette association à but non lucratif reçoit des dons réguliers, ainsi que des legs de particuliers et bénéficie d'aides pour l'embauche de salariés. De l'argent public et de l'argent privé sont dépensés pour organiser la maltraitance des chiens hébergés et tromper les véritables amis des animaux.

Pourquoi n'y a-t-il jamais de contrôle de l'utilisation de l'argent reçu ou collecté, qui devrait être destiné prioritairement aux animaux ? La gestion des actuels président et trésorier est particulièrement préoccupante et beaucoup trop opaque. Les statuts stipulent noir sur blanc que les comptes annuels seront transmis à la préfecture et à chaque adhérent : ce n'est jamais fait. Pourquoi cela reste-t-il sans suite ? N'y a-t-il pas une instance pour lutter contre la dérive despotique de ces personnes ?

Il y a urgence : urgence pour la survie des animaux hébergés, urgence pour la survie de l'association. Président, vice-président et consorts n'en font plus qu'à leur tête, se croyant tout permis, s'octroyant tous les droits et oubliant leurs devoirs car ils n'ont jamais compris la raison d'être d'une association.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre CHRISTOUD

P.J. : Rapport des contrôleurs aux comptes exercice 2010,
Mesures conservatoires (*Mme MUSSI administratrice a voulu vérifier dans le registre des entrées et sorties, contre la volonté du responsable salarié, le prétendu placement du chien Sam : en fait ce chien est mort : voilà l'incident « grave », avoir voulu connaître la vérité*)
Lettre d'avertissement à une adhérente bénévole,
Trois courriers de notre conseil Maître BENICHOU,
Copie lettre à la cour des comptes et réponse de Monsieur MIGAUD premier président.